



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION 8 décembre 2003

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Salle « Pierre et François » au Foyer Communal de Monéteau, le 08 décembre 2003, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
Mme Nelly RIMBERT, MM. Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints.  
Mmes et MM Yvette SALA., Annie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Henri SILVAN (excusé et représenté)  
Mmes Marie LEGENDRE et Isabelle MAOUNY,

Secrétaire de séance : M. Martine BLANVILLAIN

### FINANCES

Commission du 26 novembre : Mr MOREL donne le compte rendu de la réunion au cours de laquelle a été examiné les points suivants :

- examen de l'état d'avancement du budget 2003 au 15 novembre 2003
- l'évolution de la Communauté des Communes de l'Auxerrois, la priorité est la mise en conformité des statuts avant toute transformation en Communauté d'Agglomération

La Décision modificative n°2 du budget commune concernant le transfert en investissement des études de la Mairie

La Décision Modificative n°2 du lotissement ex-Ciga reprend les écritures d'ordre et d'inventaire 2002

La répartition des bourses communales : 59 attributions pour un total de 7 670€, pas de demande reçues des premières années d'apprentissage.

France TELECOM – Travaux de dissimulation - Rues du Four, du Puits, de l'Yonne et des Conches.

**DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU DE FRANCE TELECOM DES RUES DU FOUR, DU PUIIS, DE L'YONNE ET DES CONCHES, UNE CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX EST SOUMISE AU CONSEIL QUI L'ACCEPTE.**

Réaménagement de la Mairie – Avenant Coordonateur S.P.S.

La convention de coordination SPS du chantier de réaménagement de la mairie en date du 29 mai 2001, était basée sur une durée de 12 mois, or le chantier est prévu sur 14 mois. L'avenant proposé s'élève à 500 €HT

### LOTISSEMENT F.BROCHET

#### Achat parcelle

Afin de limiter les accès sur la rue de Paris– (RD 319), le conseil avait envisagé la sortie du lotissement «François BROCHET» sur le chemin empierré privé, situé à l'Ouest du projet et donc d'en acquérir l'emprise.

L'acquisition est proposée à l'euro symbolique mais en contre partie, les riverains bénéficieraient des réseaux (éclairage public, assainissement) et d'une voirie en enrobés avec trottoirs.

Les riverains copropriétaires consultés, ont donné leur accord. Toutefois la parcelle cadastrée AY 382 nécessaire à la réalisation du dit lotissement est restée au nom de M. Georges POIRIER, qui accepte la cession .

#### Coordonateur S.P.S.

Trois sociétés ont répondu à la consultation pour la mission de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) de niveau 2 pour le Lotissement F. BROCHET.

La durée du chantier est de 5 mois.

L'offre de la société VEM, la moins disante est retenue pour un montant de 1 600 €HT.

## CENTRE DE LOISIRS

### Création de la régie

Le maire expose au Conseil Municipal les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes auprès du service du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de la commune pour l'encaissement de la participation des familles.

Il ajoute qu'en raison des responsabilités qui incomberont au régisseur (et à son suppléant), il propose qu'il soit accordé à celui-ci (ou à ceux-ci) une indemnité de responsabilité dans la limite des taux maximaux fixés par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

### Tarifs :

Propositions des tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour 2004 sont fixés comme suit :

½ journée	3.40 €
cantine	3.20 €
forfait semaine	45.00 €
camps 5 jours	120.00 €

## PERSONNEL

### Création d'emploi d'Adjoint administratif

En raison de la réorganisation du secrétariat général et compte tenu de la charge de travail, il est nécessaire de créer un emploi dans la filière administrative.

Ce poste comportant des tâches spécialisées en état-civil, il est souhaitable de recruter un adjoint administratif expérimenté.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28 h/sem) (catégorie C – échelle indiciaire brute 259/382).

### Création d'emploi non titulaires :

Suite à la municipalisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), il est nécessaire de prévoir les emplois d'agents non titulaires qui assureront, sous la direction de Mademoiselle Odile REVERET, Educateur des APS 2<sup>ème</sup> classe, l'animation et l'encadrement des enfants. Ces emplois à temps non complet répondant à un besoin saisonnier sont prévus de la façon suivante :

- vacances de février : 4 postes d'agent d'animation non titulaire
- vacances de pâques : 4 postes d'agent d'animation non titulaire
- vacances d'été
  - juillet : 6 postes d'agents d'animation non titulaire
  - août : 7 postes
- vacances de la Toussaint = 2 postes d'agent d'animation non titulaire

## TRAVAUX

### Rue de Sommeville –Avant projet :

Dans sa délibération du 28 juin 2003, le Conseil avait demandé à la DDE d'apporter plusieurs modifications au projet présenté.

Le nouveau projet présenté comprend :

- le rapport de présentation
- le dossier technique
- l'estimation prévisionnelle de 611 813,50 €HT de travaux

Le Conseil Municipal considérant que le nouveau projet répond aux souhaits de la commune :

- accepte le projet présenté
- s'engage à inscrire les crédits au budget 2004
- sollicite les subventions au titre des amendes de police et des travaux annexes de voirie

### Peinture du Pont du Rû de Baulche

Les travaux de remise en peinture du garde corps du pont franchissant le Rû de Baulche dans la traverse de la commune de MONÉTEAU ont été pris en considération par la Commission Permanente du Conseil Général en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Cette opération est directement liée à la réalisation de travaux communaux consistant à réaliser l'entretien des ponts communaux.

Afin d'optimiser le déroulement du chantier et de diminuer la gêne à l'utilisateur en réduisant le temps d'intervention sur le domaine public routier, il convient de regrouper les deux opérations en une seule (application de l'article 8 du Code des Marchés Publics).

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Monéteau.

Commission des bâtiments du 29 novembre a fait le point des travaux réalisés par les entreprises et en régie en 2003, et de ceux inscrits au budget mais non réalisés à reporter éventuellement en 2004. En ce qui concerne le carrelage des classes de la Commanderie, il est rappelé que la décision a été prise en début de mandat, mais les enseignants opposés au projet ont fait pression sur les familles. Le Conseil par 18 voix pour et 4 contre décide d'inscrire cette dépense au budget 2004

Commission d'urbanisme du 29 novembre a listé les propositions d'inscription budgétaire pour 2004 et souhaité la création d'une commission pour examen des demandes d'implantation dans Macherin. Mesdames Blanvillain et Sala souhaitent faire partie de la commission des bâtiments.

## **ZONE D'ACTIVITES**

Macherin

- *prolongation promesse de vente avec la SAS SETIM*

Le Conseil avait autorisé le maire à signer par délibération du 25 mars 2002 une promesse de vente avec la SETIM SARL et le 3 novembre 2003 un avenant avec SAS SETIM dans le secteur ouest de Macherin afin d'y implanter des commerces de détails.

Le permis de construire et les autorisations ont été délivrés, le Tribunal Administratif de Dijon saisi d'un recours contre la décision de la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial a confirmé la décision de la dite commission, toutefois un appel pouvant être déposé peut-être déposée devant la Cour Administrative, la Société SAS SETIM sollicite une prolongation de sa promesse de vente jusqu'au 28 février 2004. Accord du Conseil.

- *demandes d'implantation* dans le secteur commercial de la Société SAS GUIGEST pour une enseigne « jeune habitat » et de la Société BUT mais également de la SAS SETIM pour une nouvelle surface à commercialiser. Le conseil propose de diviser les secteur ouest entre les Sociétés SAS GUIGEST et SAS SETIM.
- *révision des prix de vente* : le Conseil décide de réviser les prix de vente inchangés depuis la création de la zone en 1986 et fixe à 25 € le m<sup>2</sup> dans le secteur commercial et à 11 € le m<sup>2</sup> dans le secteur sur Macherin
- *demande d'implantation* pour une résidence hôtelière sur la surface de 11000 m<sup>2</sup> entre l'enseigne Batigro et la Patinoire.
- Lecture est faite de la lettre du Maire de Gurgy concernant les nuisances occasionnées par certaines entreprises et la réponse faite.

Ex-CIGA

L'éventualité de reprise d'un bâtiment pour les associations ne peut être envisagée

## **COMMISSIONS**

Sports et Loisirs du 17 novembre : a établi la liste des propositions budgétaires pour 2004

Culture et Communication du 4 décembre : a examiné le programme pour 2004 des spectacles du VTHR, le budget des festivités, l'installation d'un tableau d'affichage motorisé dans les nouveaux locaux de la mairie – coût 5717 €, l'acquisition d'une sono portable – coût 25035.55 € HT, le budget de la bibliothèque 2004 identique à celui de 2003, la reconduction de la flamme postale et l'édition des enveloppes prêt à poster avec modification de l'illustration.

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Le Conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés

## **AFFAIRES DIVERSES**

*Gardiennage Foyer – Mairie* : face au vandalisme régulier il est envisagé la mise en place d'un gardiennage par une société qui interviendrait les week-ends – accord pour un essai de 6 mois en 2004.

---

### **Prochain Conseil** :

Lundi 5 janvier 2004 à 20 h 15

---

## **Tour de table**

M. MOREL : signale que SOS MEDECINS ne déplacent plus sur la commune

M. CRENE : le marché de Noël est maintenu au premier week-end de décembre

M. IMBERT : suite au nombreux cambriolages sur Sougères demande l'éclairage public toute la nuit – accord pour six mois.

M. BIDEAU : donne lecture de la lettre DDE concernant l'état du Pont, la structure est bonne toutefois deux boulons sont à couper pour lui rendre sa flexibilité. Les travaux couplés à la réfection de la peinture sont envisagés en 2006/2007.

---